

LE BOIS ÉNERGIE

Une flamme durable pour un avenir stable

Quelques chiffres

- La forêt Héraultaise a doublé de surface en 40 ans. Elle représente désormais **43%** de la surface du département. La moyenne nationale étant de 31% !

(source : Conseil Départemental de l'Hérault)

- A consommations égales, une installation biomasse granulés de 100MWh évite **23 tonnes de CO₂** par rapport à une solution gaz. C'est l'équivalent de **14 véhicules** en circulation.

(Sur la base de 114gCO₂/km pour 15000 km/an)

(source : Base Empreinte ADEME)

- Que cela soit dans le secteur privé ou public, il y a aujourd'hui plus de **100 installations** biomasse dans l'Hérault.

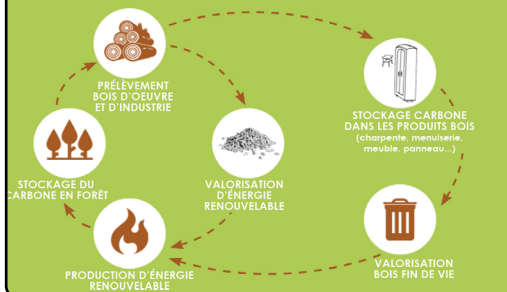
(source : Observatoire bois énergie Occitanie)



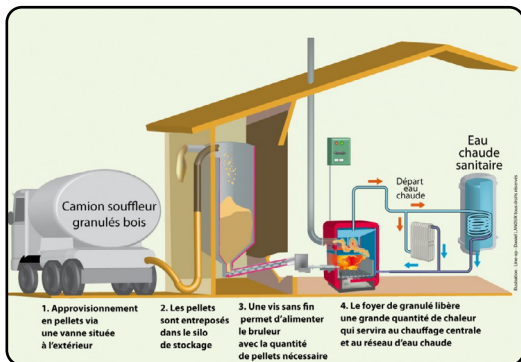
Comment ça marche?

L'énergie biomasse permet de remplacer les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude fonctionnant avec une énergie fossile en valorisant une source d'énergie locale et écologique. Ces systèmes sont alimentés par des granulés de bois ou bien des plaquettes (bois déchiqueté). Issus des résidus de bois, leur production suit des principes de gestion durable des forêts.

CYCLE DE VIE DU BOIS



«Cycle du bois» – source : <https://www.communaute.paysdechateaugiron.bzh/le-bois-une-energie-renouvelable/>



Exemple d'un type d'installation biomasse possible

Pourquoi le bois énergie pour nos bâtiments?

Le chauffage au bois présente aujourd'hui des performances avancées en termes de fiabilité, rendement, qualité de combustion et émissions de poussières. Cela permet de :

Faire des économies

En maîtrisant les coûts de fonctionnement, grâce à un prix du bois stable dans le temps.

Soutenir l'économie locale

En créant et pérennisant des emplois locaux non délocalisables. L'économie forestière génère trois fois plus d'emplois que le gaz et le fioul.

Agir pour l'environnement

En recourant à une énergie plus propre : une tonne de granulés de bois brûlés en substitution du gaz réduit les émissions de CO₂ d'environ 1 tonne.

Valoriser et protéger les forêts

En concourant à une gestion durable des forêts et en permettant de lutter contre le risque d'incendie.

Hérault Énergies vous accompagne

dans la réalisation de vos projets faisant appel aux énergies renouvelables thermiques.

En quelques mots :

Hérault Énergies, depuis 2017, s'est engagé durablement dans la production de chaleur renouvelable avec l'ADEME via un Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT). Le syndicat accompagne ainsi les projets faisant appel aux énergies renouvelables thermiques (biomasse, solaire thermique, géothermie, chaleur fatale et réseau de chaleur éventuellement associés) afin qu'ils puissent bénéficier du soutien financier de l'ADEME (Fonds Chaleur) et autres financeurs (Région, FEDER...).

Un accompagnement pour les porteurs de projets publics et privés

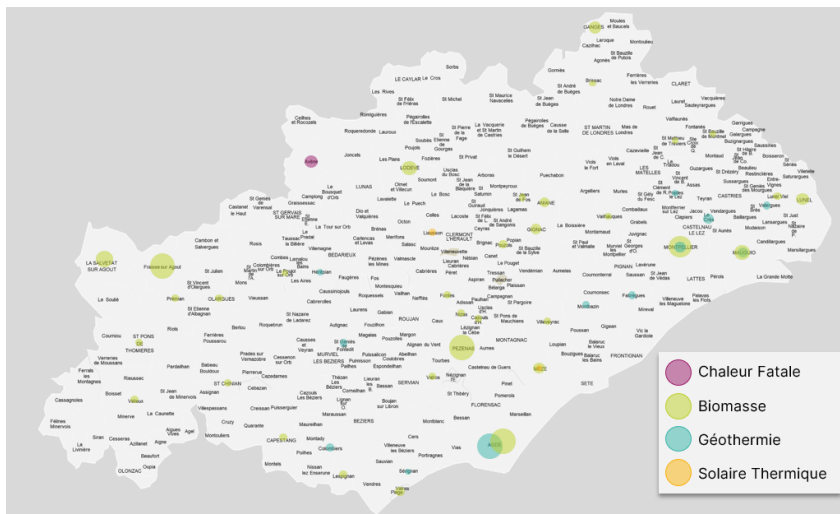
Depuis 2024, le syndicat Hérault Énergies et la CCI Hérault s'associent pour vous proposer un accompagnement personnalisé dans la mise en place de votre transition énergétique.

Un projet, besoin de renseignements? Rendez-vous sur : www.chaleur-renouvelable34.fr

En quelques chiffres :

- Nombre de projets financés : 69
 - Production totale : 14,34 GWh
 - Investissement total : 15 032 275.82€
 - Montant des subventions obtenues (tous financeurs confondus) : 6 834 274.07€
- (Valeurs référentes aux CCRT signés pour la période 2017-2024, tout projet EnR confondu)

En images :



Contact :

Teddy Munoz de la Nava,
Chargé de mission chaleur
renouvelable

t.munoz@herault-energies.fr
04 67 09 01 05

Porté par : En partenariat avec :



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES